

Panneau 3 : Un port où l'on mesure le sel

Mesurage

Dans ces lieux de « mesurage » ou « contre mesurage », on évalue la charge des bateaux, ce qui explique le nom de « rue du Mesurage » donné à cette voie d'accès à Ingrandes située le long de la Loire. Au port d'Ingrandes, les bateaux doivent stationner avant d'être contrôlés et de pouvoir reprendre leur route. Déchargé de bord à bord ou dans les dépôts, le sel est mesuré en présence des officiers qui rédigent un écrit pour les voituriers, lesquels sont tenus de le représenter aux officiers des contre-mesurages.

Lorsqu'il s'agit de décharger du sel destiné à approvisionner directement un grenier à sel comme celui d'Ingrandes, les quantités de sel livrées sont alors contrôlées à l'aide de *trémites*.

Pour les contrôles effectués sur des bateaux poursuivant leur route, afin de livrer le sel dans d'autres lieux ou greniers situés plus en amont, on se contente généralement d'évaluer la quantité de sel transportée par un bateau en comptant sur l'œil exercé des contrôleurs qui apprécient la quantité de sel transporté par son degré d'enfoncement dans les eaux du fleuve.

Trémies : réservoir en forme de pyramide quadrangulaire tronquée et renversée, faisant partie d'une machine de triage, broyage, etc.

Pour en savoir davantage
Cliquer sur ce lien :

<http://www.tourisme-culture-patrimoine.fr/Webnouveauxpanneaux/p3-le-mesurage-et-le-port.pdf>